# Tutorat - Secteur commerce et vente (CP 119/202/311/312)



**16 h** 



#### **Public**

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises et collaborateurs du secteur du commerce et de la vente. Grâce à une collaboration entre l'IFAPME et Commerce Training (https://www.commercetraining.be/) (Comeos), le fond de formation du secteur du commerce.

Cette formation se démarque de la formation au tutorat classique : outils, vidéos et supports spécifiques au secteur. Afin de permettre des échanges uniquement liés aux expériences rencontrées dans ces métiers, cette formation s'adresse aux membres des CP 119/202/311/312 ainsi qu'aux travailleurs du commerce et de la vente.

## **Prérequis**

• Faire partie d'un des métiers repris dans les CP 119/202/311/312

OU

Faire partie d'un des métiers de la vente non repris dans les commissions paritaires ci-dessus

# **Objectifs**

Les formations au tutorat permettent d'outiller les patrons, patronnes, collaborateurs ou collaboratrices d'entreprises afin d'accueillir, d'intégrer et de transmettre leurs compétences au mieux aux stagiaires, apprentis et apprenties et/ou nouveaux collègues.

Au cours de cette courte formation, vous apprendrez les différentes techniques pour encadrer un apprenant ou une apprenante dans les meilleurs conditions :

- Accueillir: vous apprenez à accueillir un nouvel apprenant, un nouveau collègue ou un nouveau stagiaire, à l'intégrer dans l'équipe et dans l'entreprise.
- Comprendre : vous (re)découvrez les différents processus liés au cycle d'apprentissage d'un apprenant, jeune ou adulte, et apprenez à les exploiter de manière optimale pour favoriser l'apprentissage.
- Transmettre: vous apprendrez à identifier les différents types et profils d'apprenants afin d'adapter votre méthodologie d'apprentissage. Cela vous permet d'adapter votre manière de transmettre vos instructions, vos connaissances et vos compétences en fonction de votre public.
- Accompagner: vous apprenez à communiquer de manière professionnelle avec votre apprenant, votre stagiaire ou votre nouveau collègue, à lui fixer des objectifs réalisables et à le coacher au quotidien. Vous apprenez à assurer un suivi de qualité tout en le corrigeant et en l'évaluant.

Cette formation se déroule sur deux jours.

#### Jour 1:

- les rôles et missions d'un tuteur
- les entretiens du tuteur : avant le début, au début
- les attentes des différentes parties intéressées vis-à-vis du tuteur
- la traduction de l'impact de ces attentes dans le plan de formation
- la définition d'objectifs clairs pour le plan de formation

- la liaison des instructions aux objectifs
- des instructions claires afin qu'elles soient également suivies par les jeunes
- la réalisation de tâches en groupe dans le cadre de l'apprentissage
- le suivi des missions
- un feedback ciblé
- un feedback qui tient compte de l'acceptation du jeune

#### Jour 2:

- influencer positivement la motivation du jeune
- l'impact de la personnalité sur la coopération entre le tuteur et le jeune
- l'orientation cible du jeune
- comment organiser des réunions de prise de contact et d'accueil
- mener des entretiens difficiles
- mener des entretiens triangulaires
- passer du retour d'information au changement durable de comportement
- travailler au sein d'une nouvelle équipe
- donner aux jeunes une plus grande autonomie, étape par étape

# Informations pratiques

> Droit d'inscription

Pas de droit de participation mais inscription obligatoire.

- Horaires
  - Q Liège
    - Du 20 février 2024 au 21 février 2024 de 8h30 à 17h
- Certificat Attestation

En suivant ce module de formation au tutorat, vous recevez une attestation de participation.

Elle est reconnue dans le cadre de l'incitant financier entreprise de la Wallonie qui s'élève à 750€, pour autant que vous remplissiez les conditions suivantes :

- Assurer une formation de min. 270 jours d'un apprenant de 1<sup>ère</sup> année sous contrat d'alternance (sont comptabilisées tant les journées en entreprise que les journées au cours). La prime est directement liée au contrat d'alternance.
- L'apprenant en question doit réussir sa 1ère année de formation (ou niveau A).
- La personne qui suit la formation doit posséder 5 ans d'expérience dans le métier.
- Aides sectorielles à la formation

Si vous êtes membre des commissions paritaires 119/202/311/312 en tant qu'entreprise ou employé, votre entreprise bénéficie de :

Une indemnisation de 160€ (par jour de formation de 6h), payée à l'entreprise concernée

Pour bénéficier de cette indemnisation, merci de vous inscrire ou d'inscrire vos employés via le formulaire dédié (https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx? id=bDXqNTSRJ0yHMTk7up1kbV5iaEr\_bbx0l1LtSlbMHUhUM0pSSVBLNENGNFhN0EJTSjYyTTZISkhWWS4u).

# Tutorat - Secteur commerce et vente (CP 119/202/311/312) - Le mardi 20 et le mercredi 21 février 2024, Liège

### Renseignements

04/229.84.20

email: formation-continue@centreifapme.be

